



La domination des femmes à Tahiti

Des violences envers les femmes au discours du matriarcat

P A T R I C K C E R F


AU VENT DES ÎLES
EDITIONS - TAHITI

P A T R I C K C E R F

La domination des femmes à Tahiti

Des violences envers les femmes au discours du matriarcat

Le mythe paradisiaque attaché à Tahiti a été créé par les Occidentaux, mais depuis les élucubrations sur les «Bons Sauvages» et les *vahine* aguicheuses, les représentations des Polynésiens ne furent pas exemptes d'ambiguïtés. En contrepoint de ces lieux communs de la fantasmagorie occidentale, un nouveau mythe naquit à la fin du XX^e siècle, évoquant la situation privilégiée des *vahine* présentées comme socialement dominantes au point que certains qualifièrent la société tahitienne de matriarcat. La popularité de cette proposition adoptée par l'opinion publique ne peut que laisser pantois ceux qui connaissent la réalité des violences familiales et conjugales subies par les enfants et les femmes de ces îles qui ne sont pas épargnées par ce phénomène comme certains voudraient le faire croire.

Cet ouvrage révèle une étude mesurant précisément cette violence longtemps cachée par le déni et la honte, explore les multiples causes locales, sociales et «culturelles» de ce phénomène et aborde les raisons de son universalité. Les Tahitiennes dominent-elles ou sont-elles dominées ? Ce livre démontre les paradoxes d'une situation qui ne peut pas être réduite à ces alternatives simplistes. La coexistence des violences et du «mythe du matriarcat» est replacée dans la dynamique des relations entre mouvement de renouveau culturel et situation coloniale, entre stratégies politiques des partis autonomistes et indépendantistes, entre intérêts divergents des femmes et des hommes imbriqués dans les bouleversements sociaux qui ont affecté la société tahitienne.

Couverture : Titouan Lamazou

Patrick CERF est gynécologue obstétricien et docteur en anthropologie sociale et culturelle. Il fréquente la Polynésie française depuis 1982 et s'y est installé en 1994. Il s'est intéressé à la place sociale des femmes polynésiennes dans un DEA intitulé Sexualité et désir d'enfant chez la femme tahitienne, et notamment à l'occasion d'une thèse en anthropologie qui est à l'origine de ce livre. Il poursuit ses recherches sur les rapports de genres masculin féminin.

La domination des femmes à Tahiti

*Des violences envers les femmes
au discours du matriarcat*

à Mareva et Raphaël

Le dessin de couverture est tiré du livre de Titouan Lamazou, *Femmes du Monde*, éd. Gallimard, 2007.

Titouan Lamazou a été nommé artiste de l'Unesco pour la Paix.

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le photocopillage tue le livre.

PATRICK CERF

La domination des femmes à Tahiti

*Des violences envers les femmes
au discours du matriarcat*

INTRODUCTION

«For all the beauty he saw in the islands and their people, Segalen was a doctor and by virtue of his profession and activities in the islands, he was less likely to accept the discourse of enchantment uncritically»¹

(Nicole, *The Word the Pen and the Pistol* : 133-134)

1 - PRÉSENTATION DU SUJET

Dans son édition de l'an 2000, le magazine *Dixit, revue économique, sociale et culturelle de Polynésie française*, posait la question suivante : «On parle souvent de matriarcat en Polynésie. Est-ce un mythe ou une réalité (historique, culturelle) ?» Au terme d'une enquête destinée à établir une «radioscopie» de la société de la Polynésie française au changement de millénaire, l'éditorialiste proposait les avis de quelques dizaines d'«acteurs de la vie polynésienne» dont les réflexions étaient analysées et commentées par un professeur de philosophie et un psychanalyste (Morvan, 2000). Les mots les plus fréquemment utilisés étaient cités avec les résultats. «À la question portant sur le statut de la femme, il y a une quasi-unanimité pour reconnaître un matriarcat de fait» (Rigo in Morvan). «Il semble que la position “responsable” de la femme soit reconnue (travail, gestion, argent, calcul...), mais ceci au sein du foyer plus que dans la société (maison, foyer, famille...). [...] Communiquer, éduquer, font en effet partie de la mission de la femme dans son foyer (éduquer, développer, savoir, équilibrer, parler...), et le mari s'effacera volontiers devant sa femme pour faire toutes les démarches courantes, tout en voulant conserver “l'apparence du pouvoir”».

La femme de Polynésie française était perçue comme une médiatrice entre «la tradition et les différentes ethnies, entre les clivages

1. «Malgré toute la beauté qu'il voyait dans ces îles, Ségalen était médecin et, par sa profession et ses activités dans les îles, il était moins enclin à accepter sans critique le discours paradisiaque». NB : Nous donnons en note de bas de page une traduction personnelle de toutes les phrases et expressions en langue anglaise figurant dans le texte.

sociaux, elle gère au mieux les passages dans cette société complexe». «À l'arrivée des hommes occidentaux, la femme polynésienne est entrée dans un nouveau monde, elle a été l'éclaireur des hommes, par la force de l'Histoire. Beaucoup de réponses indiquaient, selon une formule célèbre, que la femme était bien vue comme l'avenir de la Polynésie : c'est par elle que va se développer la Polynésie de l'an 2000».

Cette question avait déjà été le sujet de plusieurs articles de journaux et de magazines locaux, faisant notamment la couverture du numéro d'octobre 1996 de la revue *Tahiti Pacifique*, qui titrait «Le matriarcat polynésien». Des débats évoquant ce thème avaient réuni des intellectuels et des universitaires qui, en général, tempéraient cette qualification de matriarcat. L'opinion populaire exprimée dans l'enquête de *Dixit* ne faisait cependant que reprendre une idée récurrente depuis la «découverte» de Tahiti par les Occidentaux, attribuant un statut privilégié aux femmes tahitiennes, leur reconnaissant un rôle tantôt prépondérant et tantôt même dominant par rapport à celui des hommes. Le statut de la *vahine*² de l'an 2000 semblait donc pour le moins particulièrement favorable, particulièrement au vu de la situation des femmes dans le monde.

Dans cette même enquête, l'autorité de la femme, bien qu'unanimement reconnue, était, en revanche, qualifiée d'autorité par défaut : «Elle est forte et s'impose dans le vide laissé par la défaillance masculine. [...] L'homme, privé de domaine réservé, échoue là où [la femme] réussit : études, promotion sociale, responsabilités professionnelles, solidarité associative. [...] L'enquête semble révéler qu'elle est d'autant plus valorisée (maturité, courage, stabilité, résistance, persévérance, ouverture, etc.) que l'homme est accablé de tous les maux, souvent par les hommes eux-mêmes (immature, influençable, violent, paresseux, irresponsable, superficiel, enfant gâté, etc.». Les femmes interviewées lançaient un cri d'alarme : «[...] Ce rôle, elle doit parfois l'assumer dans un climat familial tendu (violence, battre, tabassée, pénible...). L'homme polynésien n'a plus sa place dans la société moderne où "il a perdu son statut" [...] il faut lui redonner une dignité

2. Femme en langue tahitienne, souvent employé en français avec le sens de femme tahitienne.

[...] il est complexé par rapport aux *Popa'ā*³ et aux "Demis"⁴ [...] il est dénaturé par l'alcool [...] il n'arrive pas à exprimer ses émotions».

Les anthropologues et les sociologues tendent généralement à considérer ces énoncés comme des représentations, «des notions ayant une fonction pour le locuteur sans nécessairement désigner une vérité susceptible d'être appréhendée par le chercheur» (Nathan in Saura, 1998 a : 10-11), et il a semblé intéressant d'explorer cette situation pour savoir sur quelle base s'était développé ce discours populaire, si la réalité de la condition de la femme en Polynésie française était effectivement émancipée au point d'évoquer un matriarcat, et, si c'était le cas, comment cette situation était survenue à partir de la société traditionnelle transformée par l'arrivée des Européens et du christianisme qui avaient imposé aux Polynésiens leurs modèles de société et de famille patriarcales ?

Cet intérêt était d'autant plus grand que des affaires de violences conjugales, d'inceste et de viols, venaient très régulièrement faire la une des journaux locaux et que la médiatisation des quatre sessions annuelles de la cour d'assises laissait entrevoir une réalité moins favorable pour les femmes, laissant même plutôt augurer une forte prévalence de ces maltraitances. Ces faits étaient parfois présentés comme des particularités culturelles puisque les références à des pratiques traditionnelles, comme le *māfera* et le *mōtoro*⁵ de la société ancienne, inscrivait ces faits dans un schéma coutumier spécifique à la Polynésie.

Dans les dernières années du XX^e siècle, suivant le mouvement mondial de lutte contre les violences envers les femmes et les enfants, la parole sur les maltraitances s'était largement libérée, en Polynésie française comme ailleurs, et plusieurs livres étaient venus apporter des témoignages évoquant la possibilité d'une fréquence élevée de ces violences et abus sexuels⁶.

3. Personne occidentale et blanche. Il n'y a pas de terme spécifique pour nommer un Occidental né en Polynésie.

4. Traduction de *'āfa*, mot venant de *half*, métis, désignant à l'origine les enfants issus d'unions mixtes, recouvrant désormais une notion culturelle complexe sur laquelle nous reviendrons.

5. Cf. Quatrième partie, p. 298.

6. Isabelle Chollet. *Tahiti ou la douleur de vivre*. Tahiti : Éditions Haere Po ; 2001, 85 p. – Titaua Peu. *Mutismes*. Tahiti : Éditions Haere Po ; 2003, 148 p.

Lors de la consultation populaire réalisée en 1998 par le ministère pour la Santé de Polynésie française dans le cadre de l'élaboration du Plan pour la santé 2001-2005 (Gouvernement de la Polynésie française, 2001), les violences familiales et les sévices sexuels étaient arrivés respectivement en septième et huitième positions parmi les soixante-quatre problèmes de santé identifiés par la population. Malgré cela, les réactions institutionnelles et gouvernementales en la matière furent des plus modérées, à l'image de l'absence de mobilisation de la société civile et des femmes de ce territoire (Vernaz, 2002 : 15).

2 - QUESTIONS, HYPOTHÈSES ET MÉTHODES

Il devenait donc légitime de s'interroger sur la réalité et l'ampleur d'un phénomène qui transparaissait dans les médias et était considéré comme un problème sérieux par la population, alors qu'en même temps, l'opinion publique semblait exprimer une acceptation sociale de ce fait et reconnaissait aux femmes un statut favorable voire même dominant, et ce malgré cette suspicion de violences à leur encontre. Cette tolérance apparente était-elle réelle ou prétendue ? Les violences envers les femmes en Polynésie française étaient-elles seulement des faits isolés et anecdotiques, mis en avant par des journalistes à des fins spectaculaires et commerciales, ou bien des pratiques largement répandues ? Si elles se révélaient avérées, leur tolérance apparente restait alors à expliquer. Si elles s'avéraient fréquentes, comment cette situation était-elle survenue dans cette société si souvent citée en exemple pour sa douceur de vivre ? Si, en revanche, le discours qui présentait la domination des femmes comme évidente n'était qu'un leurre, on pouvait supposer une manipulation et se poser la question de l'idéologie soutenant cette supercherie.

Chacune de ces questions pouvait susciter un développement pour son intérêt propre, mais la coexistence de violences et d'un statut privilégié, si celui-ci se révélait fondé, soulevait encore d'autres interrogations. Les femmes de Polynésie française pouvaient-elles être, à la fois, socialement dominantes et victimes de coercitions domestiques ? Le discours évoquant le matriarcat n'était-il pas construit pour cacher une situation moins favorable, un écran destiné à masquer l'universelle hiérarchie des genres et à maintenir une domination masculine des plus banales ?

Femmes dominantes et/ou femmes dominées étaient les deux termes à explorer puisque ces deux réalités semblaient *a priori* exclusives l'une de l'autre et leur simultanéité paradoxale. C'est cette incertitude qui a suscité le titre volontairement ambigu de la thèse de doctorat en anthropologie sociale que j'ai soutenue à l'université de la Polynésie française à Papeete le 13 octobre 2005. Ce livre est une extension de ce travail universitaire et sera comme lui développé en quatre parties.

La première partie est une évaluation des violences faites aux femmes en Polynésie française, faisant essentiellement appel à une étude récente et inédite qui constitue en quelque sorte notre travail de terrain et le point de départ de notre recherche. Cette enquête ne représente cependant qu'un des éléments de notre travail qui ne prétend pas traiter exclusivement des violences envers les femmes, mais plutôt des liens qui unissent les violences, le statut des femmes et les discours qui les concernent.

La deuxième partie de ce travail est consacrée à l'exploration du statut des Tahitiennes, depuis la société *mā'ohi*⁷ traditionnelle d'avant l'arrivée des Européens jusqu'à la société contemporaine du début de l'année 2006, en passant par les ruptures brutales que furent, d'une part, le contact avec l'Occident, la christianisation et la colonisation et d'autre part, la période des essais nucléaires français à la fin du XX^e siècle. Les sources ethnohistoriques concernant la société traditionnelle sont donc complétées par des études anthropologiques et sociologiques récentes, débordant parfois de l'aire culturelle tahitienne pour considérer, avec les précautions qui s'imposent, les aires polynésiennes adjacentes.

La troisième partie explore le discours occidental sur Tahiti, les Polynésiens et les *vahine*, montrant comment l'allégation de matriarcat s'inscrit parfaitement dans une suite de représentations construites, manipulant les images, dont celles des femmes tahitiennes, au profit de stratégies politiques adaptées à des enjeux économiques et sociaux.

La quatrième partie analyse l'origine de la violence des hommes, en recherchant à la fois les spécificités de la situation locale qui a produit le discours du matriarcat et en essayant de comprendre ces

7. Terme qui signifie autochtone, par ext. tahitien, polynésien (adjectif et nom).

paradoxes apparents, mais en replaçant la situation tahitienne dans le contexte plus général de la relation de hiérarchie et de pouvoir entre les hommes et les femmes, afin d'entreprendre une réflexion sur le statut social des femmes et les rapports de genres en général. Ce développement n'est pas entrepris pour prétendre généraliser des conclusions tirées d'une étude localisée, mais afin de tester la cohérence et la validité de nos schémas explicatifs.

Le statut des femmes n'est pas un état défini dans l'absolu comme un statut juridique, mais une position relative et susceptible de changement, définie à un temps donné par rapport aux autres membres de la société et à leurs statuts respectifs, celui des hommes principalement mais aussi celui des enfants ou des étrangers par exemple. Examiner le statut des femmes ne peut donc se faire de manière isolée «car on ne peut rien interpréter si on découpe arbitrairement une tranche du social sans le réintégrer dans l'ensemble» (Tcherkézoff, 2002 : 279). Il convient de considérer la position des hommes et l'ensemble du système social, de manière synchronique et en replaçant chaque période dans le cours de l'évolution historique.

Pour Max Weber, les comportements des individus ne sont même intelligibles que si l'on prend en compte leurs conceptions du monde et cela m'a amené à me pencher sur la société traditionnelle des *Mā'ohi*, premiers habitants de ces îles, et à suivre les transformations sociales qui ont façonné cet ensemble désormais pluriethnique de la Polynésie française d'aujourd'hui.

Le statut des femmes est aussi constitué de représentations et d'idéologies, fortement liées, pour la Polynésie française, au contexte colonial des siècles passés, aux rapports entre hommes tahitiens et occidentaux, aux représentations mythiques de Tahiti formées au cours des XVIII^e et XIX^e siècles à partir des mentalités européennes de l'époque, et aussi lié au contexte social et économique et aux stratégies politiques locales au cours des XX^e et XXI^e siècles.

Tout objet historique étant social et tout objet social étant le produit de l'histoire, j'ai essayé, autant que faire se peut, de m'approcher de cette étude globale préconisée par Pierre Bourdieu pour qui l'historien doit se faire sociologue et le sociologue historien sous peine de manquer une clé majeure de compréhension de son champ.

Enfin, «*Marc Bloch taught us to be comparativists, or else we are antiquarians*»⁸ (Sahlins, 1985 : 20), et je me suis efforcé de suivre ces préceptes en explorant certains aspects de la violence — en particulier dans ses relations avec la masculinité — dans d'autres aires polynésiennes et en examinant les violences envers les femmes de Polynésie française à la lumière d'une «enquête jumelle» sur les femmes françaises.

3 - PERSPECTIVES ET «POSITIONNALITÉ»

La vision comparative de l'analyse anthropologique est porteuse d'une réflexion sur les principes qui régissent la vie en société et, de ce fait, elle s'implique dans une relecture des inégalités sociales qui ne peut pas ne pas avoir de répercussions politiques. «*Measuring the amount of crime in any community is, of necessity, a political activity. This is nowhere more evident than in the sphere of sexual and gender-based violence*»⁹ (Hatty, 2000 : 4).

Notre sujet touche au statut des femmes, au discours sur les femmes et aux violences qui leur sont faites actuellement, à un contexte colonial et néo-colonial dans une société insulaire devenue pluriethnique. Il se situe à la croisée de l'anthropologie et des *women studies*¹⁰, véritable discipline universitaire pour les Anglo-Saxons alors que, dans la tradition latine et française en particulier, le féminisme est plutôt considéré comme un simple militantisme voire comme une agitation hystérique.

Bien que les relations entre féminisme et anthropologie aient dans le passé parfois été houleuses, j'ai utilisé les apports respectifs de ces deux disciplines, en essayant d'éviter le récit militant, la victimisation et les représentations idéalisées des minorités opprimées au nom de la sympathie, de la solidarité et de l'indignation morale. «Les bonnes causes ne peuvent tenir lieu de justifications épistémologiques et dispenser de l'analyse réflexive...» (Bourdieu, 1998 : 121).

8. «Marc Bloch nous a appris à être comparatistes faute de quoi nous serions des antiquaires».

9. «Mesurer la quantité de crime dans n'importe quelle communauté est obligatoirement une activité politique. Cela est particulièrement vrai dans le domaine des violences sexuelles ou basées sur le genre».

10. Études féministes.

Ceci dit, ce livre voudrait tout de même participer à un projet éthique se rapprochant des visées de «l'anthropologie appliquée»¹¹, souhaitant être utile aux changements sociaux pour plus de justice sociale au bénéfice des groupes étudiés, c'est-à-dire, pour nous, les femmes de Polynésie française. «La vocation de la contribution ethnologique est aussi de pouvoir, par les vertus de l'objectivation des problèmes qu'elle traite, servir en retour aux gens qu'elle prend pour objet» (Grépin : 126).

Mais «L'anthropologue ne verra jamais ce qu'il n'a pas interrogé et il n'interroge pas les mêmes choses selon son sexe, son âge et les modes intellectuelles de son milieu d'origine» (Handman, 1997 : 110). Les questions qu'il posera et les réponses qu'il obtiendra seront aussi fonction de son itinéraire et de sa subjectivité. «La réalité qu'il croit saisir n'est jamais brute, elle est toujours manipulée par ses sources et son propre travail d'élaboration fait qu'il livre au lecteur une réalité deux fois trahie» (Handman, 1997 : 111).

Il semble ainsi nécessaire de présenter au début de ce travail, les circonstances qui ont décidé du choix de ce sujet. Elles sont liées à un itinéraire professionnel et personnel qu'il est souhaitable d'exposer par exigence méthodologique et non par exhibitionnisme. Je livre donc ici mon parcours afin qu'il puisse permettre une lecture critique de ce travail en attirant l'attention sur mes biais potentiels. Cette démarche d'auto-analyse exprime mon adhésion à la critique postmoderne de l'illusion positiviste d'une connaissance indépendante de l'observateur, même si je préfère réintégrer cette distanciation dans une démarche qui se revendique tout de même scientifique, considérant la déconstruction comme une méthode d'analyse critique et non comme une idéologie porteuse de sens en elle-même. Au contraire, pour le chercheur travaillant sur les sociétés

11. «*Applied anthropology is simply "anthropology put to use" (to quote John Van Willigen). It is any kind of anthropological research that is done to solve practical problems. This means that there are stakeholders and clients who stand to gain or lose from the project*» <http://www.unt.edu/anthropology/applied.htm>» Society for Applied Anthropology «<http://www.sfaa.net>».

«L'anthropologie appliquée est simplement de l'anthropologie «mise en œuvre» (pour citer John Van Willigen). Il s'agit de toute recherche anthropologique entreprise pour résoudre des problèmes pratiques. Cela veut dire que parmi les parties intéressées dans ce projet, il y a des agents et des clients susceptibles de gagner ou de perdre».

contemporaines non occidentales, l'adhésion inconditionnelle à la déconstruction postmoderne qui remet en question la raison, l'objectivité, l'universalité des valeurs et l'identité du sujet lui-même, me semble être aussi dangereuse que le retranchement derrière les certitudes ethnocentrées caractéristiques de l'idéologie occidentale, particulièrement à l'époque moderne de la pensée scientifique lors de la période d'expansion coloniale du XIX^e siècle.

Mon premier séjour en Polynésie française remonte à 1982, suivant un passage de dix-huit mois en coopération à Madagascar. J'ai travaillé de manière itérative à Tahiti et à Bora Bora comme médecin, avant de prendre un poste en tant que gynécologue obstétricien hospitalier, à Raiatea en 1994, puis à Papeete¹² en 1998. Ayant fait mes études de médecine en France à partir de 1971, la rhétorique libertaire de ces années «post-68» animait ma pratique médicale, et c'est par conviction autant que par profession que je participais à la diffusion des méthodes de planification des naissances, outils de «libération de la femme». Il faut reconnaître que la mise en place de ces schémas en Polynésie française ne se fit pas sans résistance et incompréhension de la part de certains Polynésiens, mais force est de constater que progressivement, l'acceptation devint telle que la contraception est désormais parfaitement intégrée dans les pratiques usuelles des femmes de Polynésie française.

Je fus pourtant souvent confronté à des critiques émanant d'hommes et de femmes nostalgiques d'une Polynésie «d'avant», idéalisée et fantasmée, reconstruite selon leur subjectivité et leurs aspirations personnelles. Les réticences portaient sur les effets potentiellement négatifs de ces méthodes occidentales et sur le caractère néo-colonial de leur importation et leur diffusion auprès des Polynésiennes. Certains par exemple critiquaient la politique décourageant les grossesses chez les jeunes adolescentes en essayant de retarder l'âge de la première grossesse pour favoriser leur scolarisation et éventuellement leur obtention d'une qualification professionnelle. À l'inverse, les grossesses des adolescentes, qui aboutissaient pour la plupart à un arrêt de la scolarité de ces jeunes mères ou à

12. Chef de service à l'hôpital des îles Sous-le-Vent, praticien hospitalier au centre hospitalier territorial de Papeete.

une adoption *fa'a'amu*¹³, étaient présentées comme des pratiques traditionnelles porteuses de valeurs culturelles et éthiques positives. Selon les détracteurs de la contraception, les femmes de Polynésie française n'avaient pas besoin d'être «libérées» car elles n'étaient ni «captives» ni «opprimées», et l'oppression présumée des femmes au foyer n'était, pour eux, que la projection de la pensée occidentale ethnocentrée, façonnée par la névrose obsessionnelle de la société patriarcale, se montrant néo-coloniale jusque dans ses bonnes intentions.

À partir de 1998, je préparai un DEA intitulé «Dynamismes et mutations dans le Pacifique insulaire» à l'Université française du Pacifique¹⁴. Le sujet de mon mémoire étant *Sexualité et désir d'enfant chez la femme tahitienne : évolution des valeurs et des comportements*, je pus progresser dans la compréhension des déterminismes en jeu dans la vie génésique des Tahitiennes. Ayant parallèlement une activité en tant qu'expert médical auprès de la cour d'appel de Papeete, j'examinais des femmes, des jeunes filles et des fillettes victimes de violences physiques et/ou sexuelles, et j'eus ainsi l'occasion de réfléchir sur le concept de «statut» de la femme. En 2000, je participais à Papeete à une formation sur la prise en charge des victimes d'abus sexuels et des agresseurs sexuels. En 2002, je dirigeai un mémoire sur les violences ayant touché les femmes accouchant au centre hospitalier territorial de Papeete (Troncy, 2003), ainsi qu'une enquête sur les violences envers les femmes en Polynésie française, que nous aborderons bientôt.

Cet itinéraire constitue donc un continuum incluant des expériences de terrain, des contacts formels et informels, des formations et des études spécifiques, tous centrés sur la «condition des femmes» et particulièrement des femmes de Polynésie française. J'ai exercé tour à tour dans des cabinets libéraux, des cliniques, des hôpitaux, des dispensaires et dans le Service de Protection maternelle, à Papeete, Moorea, Raiatea, Huahine et à Bora Bora, totalisant plus de quinze années de séjour, en faisant partie intégrante de cette société multiethnique et en acquérant une certaine connaissance de

13. Mode d'adoption *mā'ohi* traditionnel.

14. UFP devenue UPE, Université de la Polynésie française, en 1999.

ce territoire français devenu pays d'Outre-mer. Réunissant un panorama de situations variées dans des contextes géographiques et sociaux différents pendant une durée suffisante pour apprécier les changements dans les discours et les pratiques, je pense pouvoir rendre compte, sans trop de biais, de certains aspects du vécu des femmes de la Polynésie française contemporaine.

Afin d'avoir le temps et le recul nécessaires pour réaliser ce travail, j'ai dû quitter temporairement Tahiti et mon emploi hospitalier pour trois années de recherche. La première s'est déroulée au *Center for Research in Women's Studies and Gender Relations*¹⁵ de l'université de la Colombie britannique à Vancouver au Canada, et les deux suivantes à l'université d'Hawaï à Honolulu aux États-Unis, attaché au département d'anthropologie et fréquentant régulièrement les départements des *Pacific studies*¹⁶ et des *Women studies*.

Ces séjours dans l'univers académique nord-américain ont été bénéfiques à plusieurs égards. En travaillant dans ces différents départements, j'ai pu rencontrer des chercheurs ayant des intérêts proches des miens mais venant d'autres horizons. Ayant une formation différente de la mienne, ils me familiarisèrent avec leur perception des relations entre les genres, des rapports entre la violence et la sexualité ou de ceux entre «*the West and the Rest*»¹⁷ (Scruton, 2002), m'ouvrant plus largement à la perspective des peuples colonisés et à la diversité des féminismes.

Selon Pierre Bourdieu, «le détour par une tradition exotique est indispensable pour briser la relation de familiarité trompeuse qui nous unit à notre propre tradition» (Bourdieu, 1998 : 9). Après tant d'années en Polynésie française, cette société, polynésienne avant d'être pluriethnique, n'était pour moi plus vraiment exotique sans pourtant avoir la familiarité d'une société natale. Cette délocalisation et mes rencontres à Hawaï avec des universitaires polynésiens me redonnèrent un regard distancié sur la situation particulière de la Polynésie française, d'autant plus que, dans le même temps, l'évolution de la situation politique à Papeete remettait en pleine actualité la question des stratégies politiques à l'œuvre sur ce territoire.

15. Centre de Recherche en Études féministes et en Relations de Genres.

16. Études sur le Pacifique.

17. L'Occident et les Autres.

Au cours de ces deux séjours, l'immersion constante dans un environnement universitaire anglo-saxon imprégné de postmodernisme a été particulièrement stimulante. Bien que les initiateurs de ce courant idéologique soient pour la plupart des Français¹⁸, j'ai ressenti l'influence de ce mode de pensée de manière beaucoup plus prégnante dans le monde académique nord-américain que dans l'Université française, tout au moins telle que je l'avais connue à Papeete. Il me semble désormais que cette vision critique est une pratique indispensable, particulièrement pour l'étude des sociétés non occidentales et des situations où la relation post-coloniale a une quelconque importance, et *a fortiori* lorsqu'elle reste toujours au moins sous-jacente.

Être conscient des mécanismes pouvant influencer les croyances et même les travaux scientifiques qui se veulent rationnels et se prétendent impartiaux ne suffit pas forcément à en neutraliser tout à fait les effets. Le but de ce chapitre est donc, en accord avec ces préceptes postmodernes, d'afficher ma « positionnalité » en reconnaissant la variété des influences qui orientent mes perspectives et mes stratégies personnelles. Formé dans un pays et un système particulièrement jacobins, dans une discipline — la médecine — fondée sur les valeurs de la rationalité et du positivisme auxquelles je continue d'adhérer, j'ai été confronté à maintes reprises et en de multiples endroits, à l'arrogance et aux excès des certitudes occidentales. Introduit au relativisme par l'anthropologie culturelle et séduit par les dévoilements que permet l'analyse postmoderne, j'ai aussi ressenti les abus et les divagations des communautarismes qui en sont issus. Les illuminations provoquées par la pratique de la déconstruction peuvent autant aveugler qu'éclairer.

L'ambiguïté du titre de ce livre reflète donc aussi ma propre ambiguïté. J'aurais tendance à admettre les analyses situationnelles partielles et provisoires comme des alternatives plus réalistes que les démonstrations prétendant à l'universalité et à l'intemporalité, mais j'aspire pourtant toujours aux secondes en tenant les premières pour des renoncements à l'idéal humaniste que je poursuis. La déconstruction postmoderne permet de s'affranchir avec bonheur d'un

18. Jean-François Lyotard, Gilles Deleuze, Jacques Derrida, Michel Foucault, et d'autres.

naturalisme myope et naïf, mais je ne suis pas encore tout à fait convaincu que l'alpha et l'oméga des comportements humains soient expliqués par un constructivisme social intégral ou peut-être intégriste. La synthèse, la réponse, la solution, la vérité, sont peut-être dans l'acceptation même de ces contradictions et dans l'intégration et la conciliation de ces subjectivités.

4 - LÉGITIMITÉ DE CE TRAVAIL

Dans ce livre une fois de plus, c'est l'écriture d'un Occidental qui va mettre en scène la parole des autres, organiser à la fois les questions et les réponses, contribuant à ce que «l'océan des livres se brise sur le récif du silence polynésien» (Peltzer, 1992). Aussi, pour terminer cette introduction, j'utiliserai l'aide de quelques auteurs pour défendre mon projet. «*I am not Maohi, and in attempting to reconstruct an alternative account of Maohi history, I can only claim to be bound by my own prejudices and the subjective selectivity of time, event, or experience. [...] Yet in an absence of available Maohi critique in English, I must use this available discursive space to render some of the ways and means by which Maohi have responded in their interaction with the West*»¹⁹ (Nicole : 167).

Ce livre est un témoignage, une sorte de travail d'écrivain public prêtant sa plume aux autres pour qu'ils puissent dire des choses qu'ils savent en un sens mieux que celui qui les écrit. Je souhaite ainsi rendre compte, déchiffrer, transcrire et transmettre ce que j'ai vu et entendu, car ne rien dire c'est cautionner le statu quo. «Celui qui ne sait pas est un ignorant ; celui qui sait et qui ne dit rien est un malfaiteur» (Bertold Brecht, *La vie de Galilée*). J'espère que, malgré ces maladresses, ce livre et la thèse dont il est issu auront une utilité au-delà du projet académique qui les a portés.

19. « Je ne suis pas *Mā'ohi* et en essayant de reconstruire une évaluation alternative de l'Histoire *mā'ohi*, je ne peux que prétendre être soumis à mes propres préjugés et à ma subjectivité concernant le temps, les événements et les faits. Cependant, en l'absence de critique *mā'ohi* disponible en anglais, je dois utiliser ce lieu disponible pour le discours afin de rendre compte de quelques manières et moyens par lesquels les *Mā'ohi* ont réagi à leur interaction avec l'Occident ».

Un dernier mot, avant d'entrer dans le vif du sujet, pour préciser que ce livre n'est pas réservé aux spécialistes de la Polynésie mais au contraire souhaite toucher un large public. Pour cette raison, de nombreuses notions nécessaires à la bonne compréhension des faits évoqués ont été placées en annexes à la fin du livre afin de ne pas encombrer la lecture du texte principal. Je ne peux que recommander vivement au lecteur non familier de ce terrain polynésien de s'y reporter, si besoin, au fur et à mesure que ces annexes seront mentionnées au fil des chapitres.

Première partie

**LA SITUATION DES FEMMES DANS
LA POLYNÉSIE CONTEMPORAINE¹**

1. Tahiti et la Polynésie française sont présentées dans l'annexe I, p. 452-468.

1 - ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE LA SITUATION DES FEMMES

L'évaluation de la situation des femmes vivant en Polynésie française au début du XXI^e siècle constitue donc le point de départ de notre analyse et, pour réaliser cet «état des lieux», il existe des travaux réalisés localement, facilement accessibles et fournissant des éléments sociologiques permettant de juger de la place réelle des femmes dans la société contemporaine.

Cette revue de chiffres est à coup sûr fastidieuse, mais elle représente un préalable indispensable pour évaluer la situation des femmes à partir de données concrètes, précises et officielles. On pourra ensuite en comparer les conclusions avec les discours et les représentations qui ne s'appuient pas sur des études mais sur un ressenti subjectif qui, bien que présentant un intérêt indéniable, ne peut cependant pas prétendre, en cas de discordance, être un reflet plus juste de la réalité sociale.

Une étude sur les connaissances et les pratiques relatives à la contraception a été réalisée en 1993 et présente des Tahitiennes bien installées dans la modernité (Gouvernement de la Polynésie française, 1995). Lorsqu'on leur demande de citer les choses les plus importantes pour elles en dehors d'une bonne santé, les femmes mettent en premier le fait d'avoir un travail payé puis celui d'être indépendantes, tandis que, parmi les valeurs proposées, celles qui paraissent plus «traditionnellement» féminines comme avoir un enfant ou rester belles, ne viennent qu'après. Les Tahitiennes se placent ainsi dans une dynamique d'émancipation tout à fait comparable à celle qui anime les femmes occidentales de la même époque.

De manière intéressante, les hommes, répondant aux mêmes questions (s'appliquant toujours aux femmes), classent également le travail payé en premier — montrant l'importance des facteurs économiques dans les préoccupations des femmes comme des hommes —, mais placent la maternité avant l'indépendance, révélant que pour eux les femmes doivent d'abord s'occuper des enfants avant de penser à elles-mêmes.

Pour hommes et femmes, la beauté vient en dernier, et cela est confirmé par l'enquête de la revue *Dixit* où le mot «beauté» est «un grand absent parmi les mots récurrents. [...] Bien que ce soit une préoccupation majeure des jeunes femmes, comme des mères de ces jeunes femmes [...] il s'agit de contester l'obsessionnelle image *popa'ā* de la “*vahine*-femme facile” perpétuée depuis deux siècles par les explorateurs et tous les suivants» (Morvan : 36).

Toutefois, si les données chiffrées recueillies par les enquêtes des années suivantes (Gouvernement de la Polynésie française, 2002 a) concordent bien avec les déclarations de 1993, certains décalages significatifs témoignent amplement des discriminations patriarcales que la société tahitienne impose aux femmes.

1 a - Études

Les filles sont plus scolarisées que les garçons qui abandonnent l'école au fil des années. Elles représentent 61 % des candidats reçus au baccalauréat en 2002 et ont un taux de réussite de 5 % supérieur à celui des garçons dans toutes les sections, bac général, professionnel et technique. Elles forment 66 % des étudiants inscrits à l'université de Papeete, mais l'orientation reste déterminée par le genre puisque les étudiantes représentent 73 % des inscrits en disciplines littéraires et seulement 41 % dans les filières scientifiques.

Malgré cette meilleure réussite scolaire et la plus grande proportion de femmes diplômées, il y a plus de femmes que d'hommes demandeurs d'emplois sans qualification et globalement plus de femmes au chômage que d'hommes, et cela d'autant plus que l'âge est peu élevé. Le taux de chômage des moins de 30 ans est de 31 % pour les filles et de 23 % pour les garçons.

Pour un même emploi, les femmes doivent être plus qualifiées que les hommes puisque parmi les employés, 44 % des hommes n'ont aucun diplôme contre 13 % pour les femmes, et 27 % des hommes ont le bac contre 39 % pour les femmes. Pour occuper un même niveau de compétence professionnelle, les femmes doivent donc faire preuve de plus de qualifications que les hommes.

Il est souvent mis en avant que les femmes représentent 37 % des chefs d'entreprises individuelles, mais cela est surtout dû au fait que les femmes représentent 90 % des artisans et que ceux-ci sont obligatoirement patentés au minimum en tant qu'entreprises indi-

viduelles. Pour la plupart, ces femmes «chefs d'entreprise» retirent un faible revenu de leur travail et restent cantonnées à des domaines traditionnellement féminins, confection, coiffure, soins corporels, restauration à domicile. Six secteurs d'activité emploient 60 % de la population féminine générale : textile-habillement, services et personnels domestiques, santé-action sociale, éducation, hôtels-restaurants, commerces et banque-assurances.

Les femmes sont à l'inverse en très faible proportion dans certains secteurs (finances, transports, services aux entreprises et entreprises agricoles par exemple) ainsi qu'à la direction de plus grosses entreprises (seulement 14 % pour les entreprises d'au moins dix employés). Même dans la fonction publique, les femmes sont largement minoritaires parmi les cadres qui comptent cinq fois plus d'hommes que de femmes.

Les femmes représentent 36 % de la population active en 1996 contre 14 % en 1956, bien que celles qui travaillent au foyer ne soient toujours pas incluses dans cette catégorie. Parmi les femmes ayant une activité professionnelle, une sur quatre exerce une profession intermédiaire ou d'encadrement et une sur deux travaille comme employée dans l'enseignement, la santé ou dans des entreprises de services ou de commerce.

Globalement, les femmes ont des revenus moins élevés que les hommes et elles sont également plus nombreuses à ne percevoir aucun revenu (17 % contre 7 % chez les hommes (Jaspard, 2003)).

1 b - Politique et élections

En 2001, à l'occasion du changement des lois électorales françaises sur la parité en politique, il y eut bien 50 % de femmes élues à l'Assemblée territoriale et 33 % de ministres femmes dans le gouvernement. Par la suite, la proportion chuta à 25 % dans le gouvernement suivant, puis, succédant à Gaston Flosse, Oscar Temaru ne nomma sur neuf ministres qu'une seule femme, au ministère de la Santé et de la Famille. Les gouvernements suivants ne tinrent pas non plus ces promesses de parité, que ce soit celui de Gaston Flosse, en octobre 2004, ne comportant plus que 16 % de femmes, ou celui d'Oscar Temaru, en mai 2005, n'incluant que quatre femmes sur dix-sept membres soit 23 %. En 2006, sur dix-sept membres du gouvernement, quatre femmes occupent des fonctions de ministre.

Trois ministères, de la Santé, de la Famille et de la Condition féminine, et de la Solidarité (chargée des personnes âgées), représentent des extensions des rôles traditionnellement dévolus aux femmes en raison des qualités de dévouement maternel et des fonctions d'assistance attribuées à «la nature féminine». Le quatrième ministère est celui de l'Art traditionnel et de l'Artisanat.

Cette chute régulière de la représentation féminine en politique témoigne du fait que la parité n'a représenté qu'un engouement transitoire, un effet d'annonce utilisé lorsque cette question était débattue publiquement et représentait un argument électoral à l'attention des femmes, plutôt qu'une pratique intégrée dans la vie sociale et représentative des mentalités. La proportion de femmes dans les fonctions électives baisse d'ailleurs dans les postes et les positions plus décentralisées et les femmes ne représentent que 29 % des conseillers municipaux et 8 % des maires.

Parmi les autres enquêtes gouvernementales fournissant des chiffres officiels (Gouvernement de la Polynésie française, 1995 et 1999), certaines données sont intéressantes à retenir, car elles témoignent d'une réalité bien différente des clichés touchant les femmes tahitiennes et dont nous reparlerons plus tard.

1 c - Sexualité et conjugalité

L'âge moyen du premier rapport sexuel est d'environ 18 ans pour les filles² et de 16,5 ans pour les garçons. Le nombre moyen de partenaires sexuels déclarés durant la vie entière est de trois pour les femmes et de neuf pour les hommes. Trois femmes sur quatre n'ont pas eu plus de deux partenaires dans toute leur vie et seulement 8 % en ont eu cinq ou plus, même si chez les plus jeunes femmes, il semble se dessiner une évolution vers une plus grande précocité des rapports sexuels et de la première mise en couple, et un plus grand nombre de partenaires sexuels au cours de la vie. Ces chiffres, très proches des données métropolitaines (Spira et Bajos, 1993), démentent formellement le mythe de permissivité sexuelle attribué aux tropiques en général et à Tahiti en particulier, transmis par

2. De 17 ans pour les femmes de 15 à 35 ans (Gouvernement de la Polynésie française, 1999), à 18,8 pour les femmes de 18 à 60 ans (Jaspard, 2003).

l'opinion publique, la littérature et bien des travaux anthropologiques comme nous le verrons plus loin.

À l'instar du nombre de partenaires sexuels, le nombre de relations de couple est en général faible, une ou deux seulement pour neuf femmes sur dix. Les relations apparaissent relativement stables et durables. Globalement, trois femmes sur quatre vivent leur relation actuelle depuis plus de cinq ans, et cela reste le cas pour presque une sur trois parmi les femmes de 18 à 25 ans. Les divorces sont en augmentation mais restent peu nombreux (1,6 % des femmes), et les remariages après 35 ans ont doublé entre 1990 et 2000.

Beaucoup de femmes ne légalisent leur union que tardivement et seulement 58 % des femmes de 35 ans sont mariées. Entre 18 et 35 ans, une femme sur deux se déclare en concubinage. L'âge moyen des femmes au premier mariage est proche de 31 ans en 2000, soit trois ans de plus qu'en 1990. Tous âges confondus, il y a autant de femmes mariées que de femmes vivant en concubinage et sept enfants sur dix naissent hors mariage.

1 d - Contraception et maternité

La contraception est de mieux en mieux acceptée et dans certaines classes d'âge elle est utilisée par 70 % des femmes. Plus d'une femme sur quatre (28 %) entre 35-39 ans a déjà subi une interruption volontaire de grossesse et le nombre d'IVG représente 22 % des conceptions, soit un taux comparable au taux national (17 %).

Seulement 2,5 % des femmes polynésiennes — et le double d'hommes — se déclarent sans religion. La religion tient une place importante ou très importante dans leur vie et plus de la moitié des croyantes déclarent qu'elles pratiquent leur religion au moins une fois par semaine.

Cependant, si leur Église ou leur conjoint sont opposés à ce qu'elles prennent une contraception, 45 % passeront outre les recommandations de l'Église ou l'opposition du mari alors que seulement 17 % suivront ces avis (Gouvernement de la Polynésie française, 1995).

L'âge moyen des mères à la première grossesse a augmenté, passant de 26,9 ans en 1983 à 27,6 ans en 1997, mais reste plus jeune qu'en Nouvelle-Calédonie et qu'en métropole (respectivement 30,4 ans et 31,8 ans). Le nombre de naissances chez des mères adolescentes est toujours important, même s'il a diminué depuis 1994. En 1997, à la

maternité de l'hôpital Mamao qui effectue la moitié des accouchements du territoire, le taux d'accouchement de mères de moins de 18 ans a été de 9,77 % alors que le taux national est de moins de 1 %.

L'indice synthétique de fécondité³ ne cesse de baisser : 3,1 en 1992, 2,7 en 1996, 2,5 en 1999 et 2,17 en 2005 (il était de 1,9 pour la France en 2000). En revanche, les Polynésiennes avaient toujours plus d'enfants que les autres femmes du territoire en 1993 : 1,33 pour les Demies chinoises-européennes, 2,02 pour les Européennes, 3,2 pour les Polynésiennes.

Désormais la proportion de familles nombreuses (5 enfants ou plus) est de 30 % chez les femmes âgées de 35 à 44 ans et 48 % chez leurs aînées. Le nombre d'enfant baisse avec le niveau de scolarisation des femmes (4,71 pour celles qui n'ont pas été scolarisées et 2,1 pour celles qui ont fait des études supérieures). Ce niveau de scolarisation ne cesse d'augmenter et, si 83 % des femmes de plus de 35 ans n'ont fréquenté que l'école primaire ou le 1^{er} cycle du secondaire, celles de moins de 25 ans sont deux fois plus nombreuses à avoir fait un second cycle au lycée (31 %) ou des études supérieures (19 %), même si pour la moitié le brevet des collèges reste le diplôme acquis le plus élevé.

Un couple sur trois partage son logement avec des ascendants et 5 % occupent un logement situé sur un terrain appartenant à la famille de l'un ou l'autre partenaire. Pour les femmes de Tahiti qui accouchent à l'hôpital de Papeete et qui représentent la population la plus «traditionnelle», 55 % des foyers sont dits «élargis», constitués de plus de deux générations et de plusieurs fratries, mais les familles nucléaires constituent actuellement environ le tiers des familles dans la population générale de la Polynésie française.

Au total, ces données témoignent d'une situation sociologique très proche de celle des femmes occidentales. Les Polynésiennes sont en train de conquérir progressivement une égalité sociale qui faisait défaut à leur mère et encore plus à leur grand-mère, mais les stigmates du patriarcat sont encore largement prévalents comme le

3. Nombre d'enfants nés dans une année par rapport au nombre de femmes entre 15 et 49 ans.

montre par exemple le décalage entre la réussite scolaire des femmes et leur situation dans le monde du travail. D'autres expressions du caractère patriarcal de cette société sont données dans le chapitre 3 mais auparavant, le chapitre 2 explore une forme essentielle de l'assujettissement des femmes.

2 - ENQUÊTE SUR LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Étant gynécologue et médecin expert auprès de la cour d'appel de Papeete, j'avais eu l'occasion d'effectuer de nombreuses expertises judiciaires à l'occasion de plaintes pour attouchements sexuels, tentatives de viols, viols et violences conjugales. Mon expérience professionnelle personnelle s'accordait avec les échos médiatiques, les mains courantes des gendarmeries et les minutes des tribunaux, révélant des indices de cette maltraitance, mais cette impression, comme celle des autres professionnels, de la police, de la justice ou de la santé, basée sur un échantillon particulier de la population féminine, ne pouvait pas prétendre refléter la situation générale des femmes de Polynésie française. La réalisation d'une enquête de victimation parmi la population générale de la Polynésie française, était la seule façon de procéder pour mesurer l'importance numérique réelle de ce phénomène.

En 1999, je pris l'initiative de déposer un dossier auprès de mon ministère de tutelle afin d'obtenir le financement nécessaire pour réaliser une telle enquête. Étant alors médecin attaché au centre hospitalier territorial de Papeete, je jugeais plus efficace de faire cette demande en partenariat avec un des services de la direction de la Santé publique de Polynésie française et je demandais donc au médecin chef du service de Protection maternelle de s'associer au projet⁴. Le budget fut demandé au titre des contrats d'objectifs prévus dans le cadre des accords État-Territoire, et ce n'est que fin 2001

4. Le Dr Mareva Tourneux qui avait réalisé en 1993 une étude sur la contraception (Gouvernement de la Polynésie française, 1995).

que le financement fut accepté à hauteur de 7 millions de francs Pacifique, soit 59 000 euros.

Un comité de pilotage fut constitué en décembre 2001 en regroupant des professionnels des différents secteurs en interface avec les femmes victimes de violences⁵. Il fut décidé de réaliser une enquête permettant de recueillir des données fiables sur les violences envers les femmes en Polynésie française, afin de dresser un état des lieux mesurant l'ampleur du phénomène, mais également de recueillir des informations permettant d'analyser les causes de cette violence pour élaborer une stratégie de prévention et de lutte contre les facteurs favorisants. Pour cela, il fut prévu de réaliser selon une méthodologie sociologique, une enquête quantitative destinée à recueillir des données numériques, ainsi qu'une enquête anthropologique qualitative pour évaluer les déterminants socioculturels de cette violence.

Afin de ne pas perdre trop de temps dans l'élaboration d'un protocole et de bénéficier de l'expérience d'autres équipes, il fut décidé de rattacher notre enquête à des études déjà réalisées. Des enquêtes de l'OMS étaient en cours dans plusieurs pays anglophones du Pacifique insulaire, *Multi-Country Study On Women's Health And Domestic Violence Against Women*⁶, mais leur protocole demandant, par exemple, si les foyers avaient accès à l'eau et à l'électricité, nous parut peu adapté à la situation économique de la Polynésie française.

En métropole, le recueil de données de l'*Enquête nationale sur les Violences envers les Femmes en France* (ENVEFF) venait d'être réalisé sous la direction de Maryse Jaspard, démographe sociologue de l'ins-

5. Cellule de coordination : P. Cerf (gynécologue obstétricien, attaché au centre hospitalier territorial), M. Tourneux (chef du service de Protection maternelle, direction de la Santé), D. Lahaniér (chef du service d'Éducation pour la Santé, direction de la santé), N. Cerf (Chef du Bureau d'Épidémiologie et de Statistiques sanitaires, Direction de la Santé). Groupe consultatif : É. Beaumont (chef du service d'obstétrique, centre hospitalier territorial), E. Lai (assistante sociale, service des Affaires sociales), H. Lilin (service d'Éducation pour la Santé, direction de la Santé), D. Manutahi (chef du service de la Délégation à la Condition féminine), A.M. Pommier (présidente du centre territorial d'Information des Droits des Femmes et des Familles), M. Sachet (surveillante, service de Protection maternelle, direction de la Santé), I. Sinjoux (psychologue, service de Psychiatrie infanto-juvénile, direction de la Santé), A. Vitrat (juriste service d'aide aux Victimes, tribunal).

6. Études internationales sur la santé des femmes et les violences domestiques envers les femmes.

titut de Démographie de l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne (IDUP). Six mille neuf cent soixante-dix jeunes femmes âgées de 20 à 59 ans, avaient été interrogées du 3 mars au 17 juillet 2000. Cette enquête, financée par le secrétariat d'État aux droits des femmes, réalisée avec le soutien de l'Institut national d'Études démographiques (INED) et de l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (INSERM), avait été reconnue d'utilité publique.

Notre comité de pilotage décida de collaborer avec cette équipe pour bénéficier de son expérience et les contacts furent alors établis avec Maryse Jaspard pour la partie quantitative et avec Marie-Élisabeth Handman de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), présidente du conseil scientifique de l'ENVEFF. Maryse Jaspard pouvait venir à Tahiti, mais Marie-Élisabeth Handman ne le pouvant pas, elle nous recommanda Dolorès Pourette, anthropologue attachée au laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France, qui vint travailler sur le terrain. Un complément de financement fut nécessaire, et 7 300 000 F cfp supplémentaires furent obtenus par un nouveau contrat d'objectif État-Territoire en 2002. Le budget total s'élevant alors à 14 300 000 F cfp, soit 119 901 euros.

2 a - Enquête quantitative

2 a 1 - Réalisation de l'enquête

Sans vouloir reprendre l'intégralité de cette enquête dans ce travail, il est important de préciser quelques éléments de son déroulement avant d'en présenter les principaux résultats, ceci afin d'asseoir la fiabilité des résultats en montrant la rigueur méthodologique avec laquelle cette étude fut conduite. Pour la partie quantitative, il fut décidé de réaliser une enquête de type entretien en face à face à domicile, sur la population des femmes âgées de 18 à 60 ans résidant depuis plus d'un an en Polynésie française. La taille de notre échantillon fut fixée à 1 000 personnes, soit une femme sur soixante parmi cette population. Les caractéristiques de cet échantillon représentatif de la population générale sur le plan de l'âge, de la résidence, du statut de travail et de la catégorie socioprofessionnelle, furent déterminées selon la méthode des quotas par l'Institut de la Statistique de Polynésie française (ISPF). L'institut de sondage Louis Harris fut choisi pour effectuer le travail habituel de recueil

des données et les contrôles de qualité sur les lieux d'enquête qui incluaient des zones urbaines, semi-urbaines et rurales, réparties à Tahiti, Moorea, Raiatea et Tahaa.

La cellule de coordination du comité de pilotage se réunit à plusieurs reprises pour adapter, en collaboration avec l'équipe parisienne, le questionnaire de l'enquête ENVEFF au contexte local. Un questionnaire réalisable en une heure fut élaboré et testé. Maryse Jaspard, ayant dirigé l'enquête nationale, vint à Papeete pour sélectionner et former les douze enquêtrices, polynésiennes et bilingues, qui allaient rencontrer les femmes sélectionnées.

En raison de la sensibilité du sujet et de l'interférence possible de l'entourage familial, des stratégies destinées à assurer la sérénité de l'entretien et la sécurité des femmes et des enquêtrices, furent mises en place en partie avec le concours de la Gendarmerie nationale.

Elisabeth Brown, ayant participé à l'enquête métropolitaine, vint sur le terrain lors du recueil des données du 5 juin au 26 juillet 2002.

Mille et un questionnaires exploitables furent recueillis et les résultats, dépouillés à Papeete, furent transmis à l'équipe parisienne qui les analysa. Un rapport final fut remis au ministère de la Santé de Polynésie française en février 2003 (Jaspard, 2003).

Pour la partie qualitative de l'enquête, Dolorès Pourette bénéficia de l'aide de Fanny Soum-Pouyalet, anthropologue déjà présente sur le territoire. Cette étude anthropologique fut basée non seulement sur l'analyse des récits de vie de femmes victimes de violences conjugales, mais inclut également des entretiens avec des hommes emprisonnés pour violences conjugales et volontaires pour ces entretiens, ainsi qu'avec des «informateurs privilégiés» en interface avec ce phénomène de violence. Le rapport d'analyse fut remis au ministère de la Santé de Polynésie française en novembre 2002 (Pourette, 2002).

2 a 2 - Critiques et biais

Si notre échantillon est représentatif de la population de la Polynésie française pour les items déjà énoncés, l'âge, la résidence, le statut de travail et la catégorie socioprofessionnelle, il ne l'est pas pour deux autres critères : la répartition géographique sur l'ensemble du Territoire et l'ethnicité, le premier fait étant délibéré et le second fortuit.

La grande majorité (90 %) de la population de la Polynésie française réside dans les îles de la Société où s'est déroulée notre enquête. Explorer de manière équitable les quatre autres archipels qui couvrent une surface équivalente à celle l'Europe, pour inclure les cent femmes représentatives de ces 10 % de la population, aurait demandé un budget sans commune mesure avec l'intérêt scientifique de cette extension qui a donc été abandonnée, d'autant plus que, d'après nos expertes socio-démographiques, le fait d'inclure ces cent femmes n'aurait pas modifié de manière significative les résultats obtenus.

La majorité des Occidentaux vivant en Polynésie française résidant dans les îles de la Société, cette exclusion des «archipels lointains» aurait pu majorer la représentation des *Popa'ā* dans notre échantillon, mais cela n'a pas été le cas comme nous allons le voir.

Afin de respecter les critères de la CNIL (Commission nationale Informatique et Libertés), la mention de l'appartenance ethnique fut éliminée des critères des enquêtes et des recensements de population postérieurs à celui de 1988. Nous ne pouvions donc pas l'inclure dans notre demande d'échantillonnage auprès de l'ISPF, mais la déclaration de l'appartenance ethnique, laissée à l'appréciation subjective des femmes interrogées, a été notée.

Si l'on compare aux données démographiques habituelles (Polynésiens 68 %, Demis 13 %, *Popa'ā* 12 %, Chinois 6 %). La répartition ethnique de notre échantillon (Polynésiennes : 84,4 %, Demies 11 %, *Popa'ā* 2,7 % et Chinoises 1,9 %), comporte une majoration du groupe polynésien et une minoration des autres groupes, particulièrement du groupe *popa'ā*, si l'on compare aux données démographiques habituelles (Polynésiens 68 %, Demis 13 %, *Popa'ā* 12 %, Chinois 6 %).

Ce biais se retrouve dans la plupart des enquêtes effectuées sur le territoire comme par exemple celle sur la contraception (Gouvernement de la Polynésie française, 1995) qui comporte 80 % de Polynésiens, 14 % de Demis, 3 % d'Européens, 2 % de Chinois et 1 % classé Autres, ou encore l'enquête sur les comportements sexuels et prévention du SIDA (Gouvernement de la Polynésie française, 1999), avec Polynésiens 73 %, Demis 17 %, Européens 6 %, Chinois 2 % et Autres 2 %. Il est probable que le mode de recrutement des enquêtées soit en cause et que les Polynésiennes soient plus souvent à domicile dans les différentes communes de résidence aux «heures ouvrables»

auxquelles les femmes ont été sollicitées, témoignant probablement de différences dans les emplois du temps des femmes selon leur groupe «ethnique».

Les chiffres qui ont été recueillis témoignent donc plus particulièrement des comportements et schémas socioculturels du groupe polynésien auquel 84,4 % de nos enquêtées déclarent appartenir (95 % si l'on inclut les Demis). La faiblesse des effectifs des sous-populations minoritaires a fait renoncer à chercher des caractéristiques spécifiques liés à l'appartenance ethnique déclarée, car la petite taille des groupes minoritaires aurait rendu les résultats peu significatifs même en utilisant des facteurs de correction. Une telle étude serait intéressante mais demanderait un protocole spécifique et nécessiterait un budget conséquent.

2 a 3 - Caractéristiques de l'échantillon

Parmi les 1 001 femmes de notre échantillon, 58 % résident à Papeete ou dans les communes situées à sa périphérie, c'est-à-dire en zone urbaine, 29 % résident en zone semi-urbaine ou rurale mais à une distance maximale de soixante kilomètres de Papeete, et 13 % enfin résident aux îles Sous-le-Vent.

La répartition selon les groupes d'âge est la suivante : 18 à 24 ans : 232 ; 25 à 34 ans : 325 ; 35 à 44 ans : 228 ; 45 à 60 ans : 216.

Parmi nos enquêtées, 41 % sont sans emploi, 40 % ont un emploi régulier, 14 % ont un emploi temporaire, 3 % sont étudiantes et une sur cent est retraitée. Les professions exercées sont les suivantes : employées 51 % ; cadres et professions intermédiaires 25 % ; ouvrières 13 % ; artisanes et agricultrices 11 %. Deux femmes sur quatre gagnent moins de 100 000 francs cfp par mois⁷, une sur quatre entre 100 000 et 250 000, une sur quatre plus de 250 000 francs cfp⁸. La répartition est différente pour les hommes puisqu'un sur quatre gagne moins de 100 000 francs cfp par mois, deux sur quatre entre 100 000 et 250 000, un sur quatre plus de 250 000 francs cfp. Les professions des hommes sont les suivantes : ouvrier 51 % ; employés 21 % ; artisans et agriculteurs 15 % ; cadres 13 %.

7. 838 euros ou 5 500 francs français.

8. 2 096 euros ou 13 750 francs français.

Plus des trois quarts (77 %) des femmes vivent en couple, une sur deux étant mariée, une sur deux en concubinage. Les *tāne*⁹, conjoints légaux ou concubins, ont en moyenne 3,7 ans de plus que les femmes. Les couples vivent sous le même toit dans 94 % des cas, mais 33 % partagent leur logement avec la famille, et 5 % ont un logement indépendant mais sur le même terrain que leur famille. Plus des trois quarts (76 %) des femmes ont des enfants, et parmi elles 70 % en ont moins de quatre et 6 % seulement quatre ou plus.

2 a 4 - Types de violences

Trois types de violences ont donc été explorés : les violences physiques, les violences sexuelles et les violences psychologiques. En février 2001, un rapport réalisé par un groupe d'experts sous la présidence du professeur Henri Henrion, fut remis au ministre de la Santé à Paris, évaluant le retentissement des violences subies sur la santé des femmes. Il établissait, entre autres, le fait que les violences psychologiques avaient de nombreuses conséquences pathologiques, maladies, dépressions, tentatives de suicides et suicides, incitant à prendre sérieusement en considération ce type de violence et sortir du stéréotype de la « femme battue » (Gouvernement de la Polynésie française, 2001).

À la définition traditionnelle selon laquelle la violence est une « force brutale pour soumettre quelqu'un », on préfère désormais considérer que « toute force, même non brutale, qui permet de soumettre quelqu'un, est une violence » (Handman, 1983 : 13). Les violences envers les femmes sont définies largement, incluant « tout acte, omission ou conduite servant à infliger des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, directement ou indirectement, au moyen de tromperies, de séductions, de menaces, de contrainte ou de tout autre moyen, à toute victime en ayant pour but ou pour effet de l'intimider, de la punir ou de l'humilier ou de la maintenir dans des rôles stéréotypés liés à son sexe, ou de lui refuser sa dignité humaine, son autonomie sexuelle, son intégrité physique, mentale et morale ou d'ébranler sa sécurité personnelle, son amour-propre ou sa personnalité, ou de diminuer ses capacités physiques ou intel-

9. Homme et/ou conjoint en langue tahitienne.

lectuelles»¹⁰. Ceci est parfois l'objet de critiques dénonçant une idéologie «victimaire», alors que d'un autre côté, le «continuum de la violence» semble un enchaînement bien établi.

Trois contextes ont été différenciés : les violences subies lors des douze derniers mois infligées dans le cadre privé, familial, les violences subies lors des douze derniers mois dans l'espace public et les violences de toute nature subies au cours de la vie entière à l'exclusion des douze derniers mois. Des indices ont été construits en regroupant certains faits appartenant aux différents types de violences, pour différencier plusieurs niveaux de gravité des situations subies.

2 a 5 - Résultats

Le cadre de ce livre ne permet pas de refléter l'intégralité de ce riche travail que le ministère de la Santé de la Polynésie française n'a que tardivement publié (cf. Épilogue) et qui n'a donné lieu, jusqu'ici, qu'à de rares publications scientifiques au lectorat confidentiel (Jaspard, 2003, 2004). Il m'a toujours semblé souhaitable que ces résultats soient diffusés, même partiellement, indépendamment d'une publication officielle bien tardive, témoignant de la gêne provoquée par ces chiffres et de la difficulté pour les différents gouvernements successifs à faire face à cet épineux problème.

J'estime que les résultats de cette enquête appartiennent avant tout aux femmes de Polynésie française et que leur publication est un devoir vis-à-vis des personnes ayant participé à l'enquête en tant qu'interviewés, intervieweurs ou analystes. Il s'agit, de ceux qui ont contribué à ce travail, d'un engagement éthique implicite conclu avec les femmes ayant accepté de participer à cette enquête.

- Violences physiques et sexuelles au cours de la vie

Dans cette catégorie n'ont été considérées que les violences physiques survenues après l'âge de 17 ans afin de ne pas inclure d'éventuelles violences (fessée, gifle, corrections ou brimades perpétrées par les parents) susceptibles d'être qualifiées d'éducatives par certains. Les violences sexuelles ne pouvant jamais prétendre à ce

10. Rapport final d'activités du Groupe de Spécialistes pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes (EG-S-VL), Conseil de l'Europe, Strasbourg, juin 1997.

qualificatif ont été prises en compte sur toute la vie. Dans le questionnaire, le mot *rapport forcé* a été préféré à celui de *viol*, dont les implications émotionnelles risquaient d'entraîner une sous-déclaration d'actes perpétrés par des proches et notamment le *tāne*.

– *Violences sexuelles*

Au total, 14 % des femmes rapportent avoir subi des agressions sexuelles. Ces agressions se différencient en 8 % d'attouchements sur le sexe mais allant au-delà du simple «*pelotage*» ou de «*se faire coincer et embrasser*» (faits non retenus dans ce décompte), 6 % de tentatives de rapports forcés et 3 % de rapports forcés c'est-à-dire de viols¹¹.

Le nombre de viols est en fait sous-évalué puisque 6 % des femmes ont déclaré que leur premier rapport sexuel avait été forcé, mais la moitié ne déclare pas d'agression sexuelle lorsque la question est posée plus loin au cours de l'entretien. Dans cette enquête comme dans d'autres, le premier rapport sexuel est un événement considéré comme tout à fait «à part» dans la vie sexuelle des femmes.

Parmi ces violences sexuelles, 45 % des cas ont été perpétrés avant 15 ans et seulement 10 % après 25 ans. Si l'on analyse l'âge de survenue en fonction du type de violence, on constate que 69 % des attouchements et 42 % des viols sont même survenus avant l'âge de 15 ans. C'est dire à quel point les enfants et les adolescentes paient le plus lourd tribut à cette violence sexuelle, d'autant que parmi les victimes, une sur deux a subi plusieurs fois ce type d'agression.

Les agresseurs sont des inconnus dans seulement 13 % des cas, et 87 % sont des hommes connus de la victime, appartenant même à la famille dans 59 % des cas d'attouchements et dans 19 % des viols. Le conjoint ou ex-conjoint de la victime est l'auteur de 36 % des viols, montrant l'importance du viol conjugal, notion juridique qui, à l'heure actuelle, est encore critiquée par certains sous prétexte de «devoir conjugal».

Le croisement de ces données permet de dresser différents schémas : attouchements répétés par des hommes de la famille pendant l'enfance, tentative de viols par un petit ami ou un inconnu au cours de l'adolescence, viols pouvant survenir à tous les âges, par un mem-

11. Les femmes pouvant déclarer plusieurs faits, le total est supérieur à 14 %.

bre de la famille chez les plus jeunes, par le *tāne* chez les plus âgées, et sinon par des hommes connus le plus souvent, même lorsqu'ils n'appartiennent pas au cercle familial.

Une femme sur cent a déclaré avoir déjà eu des rapports sexuels pour de l'argent et en ayant été forcée de le faire pour plus de la moitié des femmes concernées (Jaspard, 2003 : 24).

– *Violences physiques*

Au total, 42 % des femmes déclarent avoir été victimes de violences physiques depuis leur 17 ans. Brutalités, coups ou gifles, dans 40 % des cas, survenant de manière répétée pour la moitié soit 20 % des femmes de la population générale, ou encore menaces avec armes, tentatives d'étranglement ou tentatives de meurtre, séquestrations (enfermement dans la maison) ou mises à la porte (empêchement de rentrer) pendant au moins 24 heures, saccage ou incendie de leur maison ou de leur voiture. Une femme sur quatre cumule plusieurs types de violences.

Neuf fois sur dix l'agresseur appartient au cercle familial, et plus d'une fois sur deux il s'agit du *tāne* lui-même, conjoint (34 %) ou ex-conjoint (24 %), ou sinon du père, de la mère, du beau-père ou de la belle-mère (29 %).

• *Violences dans l'espace public lors des 12 derniers mois*

L'espace public est défini comme tout ce qui ne relève pas de l'espace privé, c'est-à-dire les lieux collectifs comme les magasins, les administrations, les bars, les restaurants, les boîtes de nuit, les transports en commun, la rue, la plage, les lieux de travail, et autres lieux.

Dans cet espace, les types de violences peuvent être des insultes, des menaces verbales (menaces de mort ou malédictions), des agressions physiques (brutalités, gifles et coups, vol d'objets personnels sous l'emprise de la force, menaces avec arme et les tentatives de tuer ou d'étrangler), des atteintes sexuelles (poursuites avec insistance, pratiques exhibitionnistes et attouchements corporels, parfois regroupées sous le terme de « harcèlement sexuel »), des agressions sexuelles (attouchements, tentatives de viol et viols).

Les taux déclarés sont les suivants : insultes et injures, 13 % ; menaces verbales, 3 % ; agressions physiques, 5 % ; harcèlement sexuel, 8 % ; agressions sexuelles, 2 % ; viols, 0,6 %.

N'oublions pas que ces chiffres ne concernent pas les femmes de plus de 60 ans et les filles de moins de 18 ans (victimes de près de la moitié des viols), et qu'ils ne portent que sur les douze derniers mois. On peut donc évaluer à 360 le nombre de viols survenant chaque année parmi les 60 000 femmes âgées de 18 à 60 ans, soit environ un viol chaque jour seulement dans l'espace public de cette petite communauté de 250 000 habitants, et raisonnablement au moins doubler ce chiffre avec les cas survenant parmi les autres femmes de plus de 60 ans et surtout de moins de 18 ans (60 000 en tout), survenant alors très majoritairement dans l'espace privé. Puisque les femmes ayant été victimes de viols au cours de leur vie déclarent que dans 42 % des cas cela leur est arrivé avant l'âge de 15 ans, on peut estimer raisonnablement que dans la population féminine totale, 60 viols surviennent chaque mois, dont 25 sur des fillettes de moins de 15 ans.

Dans l'espace public, les femmes sans activité professionnelle sont moins touchées que les «actives», puisque parmi les premières, certaines fréquentent moins l'espace public en restant plus souvent cantonnées dans la sphère privée du foyer. Les femmes cadres, exerçant une profession intermédiaire et les employées subissent autant d'insultes mais moins d'autres violences que les femmes artisanes ou agricultrices. Les femmes seules sont autant victimes que les femmes en couple, mais comme dans la sphère privée, les femmes les plus jeunes sont les plus touchées, celles de moins de 25 ans deux fois et demie plus que celles de plus de 45 ans.

Les insultes et les menaces verbales constituent surtout une pratique urbaine, proférées deux fois sur trois par des inconnus, à peu près autant par des hommes seuls que par des femmes seules ou par des groupes (d'hommes, de femmes ou mixtes). Quand l'agresseur est une personne seule, la proportion d'hommes augmente avec la gravité de l'acte, mais des femmes seules sont en cause dans 33 % des insultes, 24 % des menaces et même 12 % des agressions physiques.

Les agressions physiques sont plutôt perpétrées par des proches ou des familiers ainsi que les agressions sexuelles pour lesquelles les deux tiers des agresseurs sont connus des victimes. Les violences physiques résultent donc plus d'un phénomène de violences entre proches ou familiers que de l'insécurité des lieux collectifs. La violence s'exacerbe volontiers lors de sorties ou de fêtes, y compris familia-

les, et les épisodes répétés sont relativement fréquents. Ce ne sont pas les viols de rue par des inconnus qui sont le plus à craindre, mais davantage les abus sexuels de proches ou de personnes de rencontre.

- Violences domestiques lors des 12 derniers mois

Les trois types de violences sont retrouvés. Une femme sur six (17 %) a déclaré avoir été victime de violences physiques, être brutalisée, giflée ou frappée par son compagnon au cours des douze derniers mois, et entre 18 et 24 ans, cette proportion passe à une femme sur quatre.

Six femmes sur cent ont déclaré avoir subi une séquestration ou une mise à la porte de leur maison ou un abandon sur la route, trois femmes sur cent ont déclaré avoir subi le saccage ou l'incendie de leur maison ou de leur voiture et la même proportion (3 %) rapporte une tentative d'étranglement ou de meurtre, toujours par leur compagnon au cours des douze derniers mois.

Pour les violences sexuelles, une femme sur dix a été forcée par son compagnon habituel à subir un rapport sexuel non consenti, ce qui correspond à la définition du viol conjugal désormais lourdement condamné par la loi, et 8 % se sont fait imposer une pratique sexuelle qu'elles avaient refusée.

Les violences psychologiques furent évaluées par quatorze questions relatives à des actions de contrôle et d'autorité, des attitudes de dénigrement, de mépris, de chantage ou de menaces, explorant l'occurrence d'une situation dans les douze mois précédents. «Est-ce que votre conjoint a exigé de savoir où et avec qui vous étiez ?», «Est-ce que votre conjoint vous a empêché de parler à d'autres hommes ?» Les femmes pouvaient répondre à ces questions par «jamais», «au moins une fois», «souvent» ou «tout le temps». À ces deux questions 33 % et 25 % des femmes ont répondu «au moins une fois», et 16 % et 13 % «souvent» ou «tout le temps».

Les femmes ayant répondu au plus par «souvent», à moins de trois questions sur quatorze, n'ont pas été qualifiées de «victimes de violences psychologiques». Au-delà de ce seuil arbitraire, elles furent considérées comme «victimes de pressions psychologiques». Un degré supplémentaire fut défini par des réponses «souvent» ou «tout le temps» de manière itérative aux quatorze questions et qualifié de «harcèlement psychologique».

Un indicateur de cumul de violences a été créé, incluant les femmes subissant au moins deux types de violences parmi les insultes ou injures quotidiennes, le harcèlement psychologique, le sac-cage ou la mise à feu de la maison ou de la voiture, les violences physiques et les violences sexuelles. Cet indice permet de substituer à l'image stéréotypée de la «femme battue», celle plus complexe, de «femme en situation de violence conjugale très grave», ce qui concerne 16 % des femmes en Polynésie française.

Le compagnon est de loin l'auteur principal de ces violences, on parle de violences qualifiées de domestiques pour les différencier des violences conjugales puisque d'autres membres de la famille peuvent être les agresseurs.

2 a 6 - Caractéristiques des femmes victimes : les facteurs de risque

On retrouve un certain nombre de faits caractéristiques des victimes parmi les répondantes de l'enquête, influençant la fréquence et le type des violences subies, et nombre d'entre eux sont corrélés les uns aux autres.

- L'âge des femmes est l'un des plus importants. Les viols déclarés sont survenus pour 42 % avant l'âge de 15 ans. En ce qui concerne les violences physiques de la part du conjoint au cours des 12 derniers mois, les taux déclarés par les femmes du groupe 18-24 ans sont plus de quatre fois plus élevés que dans le groupe 45-60 ans, respectivement 26 % et 6 %. Même remarque pour les violences sexuelles, 11 % et 3 %, et pour les situations de cumul de violence 21 % et 6 %. L'âge des conjoints étant corrélé à celui des femmes, on retrouve aussi des taux plus élevés de violences chez les conjoints plus jeunes. Quel que soit le type des violences conjugales considérées, le taux est environ deux fois plus élevé quand le *tāne* a moins de 35 ans.

Les trois éléments suivants sont à la fois liés entre eux et à aussi à l'âge des femmes dans la mesure où celles qui se déclarent en concubinage habitent souvent chez leurs parents ou chez des membres de la famille (beaux-parents...) ou sur un terrain familial, et que 75 % des femmes en concubinage ont moins de 35 ans.

- Le type d'union. Plus de la moitié des couples (53 %) ne sont pas mariés. Dans les couples vivant en concubinage, la proportion

des femmes victimes est deux fois plus élevée que dans les couples mariés. Les couples mariés semblent avoir régularisé des unions plus harmonieuses que celles des couples concubins.

- La durée de l'union. Les taux de violences sont plus forts dans les unions récentes où l'homme semble vouloir assurer son autorité au besoin par la force. Avec le temps et l'âge, les rôles respectifs étant assignés, le climat dépassionné, la conciliation et l'évitement des situations à risque abaissent le niveau de conflit, mais le taux de violence reste cependant élevé (6 % de «cumul de violences» chez les couples formés depuis plus de vingt ans).

- Le mode de logement. Si, en grande majorité (94 %), les couples résident sous le même toit, un tiers partage un logement avec des ascendants et 5 % occupent un logement situé sur un terrain appartenant à la famille de l'un ou l'autre. La jalousie des conjoints vis-à-vis des autres hommes de la famille et le fait que la famille ou la belle-famille puisse se poser en gardienne des bonnes mœurs de la femme, exacerbent souvent les tensions au sein du couple.

- Le lieu de résidence intervient mais sans que l'urbanité puisse être mise en cause. Le niveau de violence est le plus bas aux îles Sous-le-Vent, le plus fort dans la zone semi-rurale de Tahiti et dans la zone urbaine de Papeete. Des raisons liées aux modes de vie et d'habitat peuvent être avancées comme une relative facilité d'expression et de dénonciation de la violence subie dans l'espace urbain, de plus grandes possibilités d'évitement des violences dans les îles dues à l'organisation des espaces de vie et à un moindre isolement des femmes de leur famille d'origine.

- Le niveau scolaire n'entraîne pas de différence significative, mais le statut vis-à-vis de l'emploi est corrélé avec les violences. Celles-ci sont moindres lorsque l'emploi est stable par rapport à un emploi précaire et surtout par rapport aux femmes sans emploi ou en recherche d'emploi. Dans notre échantillon, les 41 % de femmes qui se déclarent sans emploi rémunéré, et les 17 % qui ne perçoivent aucun revenu ont des taux majorés de violences.

- La profession des femmes en revanche joue un rôle important pas exclusivement corrélé avec le niveau de revenus. Les femmes cadres ou exerçant une profession intermédiaire rapportent des taux de violences environ deux fois moindre que les employées, les artisanes ou les agricultrices, et ceci de manière significative quel

que soit le type de violence considéré. Entre ces deux groupes les violences physiques passent de 12 % à 25 %, les violences sexuelles de 6 % à 10 %, les pressions psychologiques de 22 % à 50 %, le harcèlement psychologique de 12 % à 33 % et le cumul de violences de 11 % à 19 %.

- Le niveau de revenu mensuel est également corrélé avec les violences, que l'on considère le revenu des femmes ou celui de leur conjoint. Selon que les femmes gagnent plus de 250 000 francs cfp ou moins de 100 000 francs cfp mensuels (environ le salaire minimum garanti qui a été réévalué depuis l'enquête), on constate de nettes différences de fréquence pour tous les types de violences. Les taux déclarés par les femmes passent de 15 % à 43 % pour les pressions psychologiques, de 9 % à 29 % pour le harcèlement psychologique, de 8 % à 20 % pour les violences physiques, de 3 % à 8 % pour les violences sexuelles et l'indicateur de cumul de violences passe de 9 % à 18 %.

Cet effet est également mesurable, bien que moins net, lorsque l'on considère les revenus de l'homme. Selon que l'homme gagne plus de 250 000 francs cfp par mois ou ne déclare aucun revenu, les taux de pressions psychologiques varient de 24 % à 45 %, de harcèlement psychologique de 15 % à 34 %, de violences physiques de 9 % à 14 %, mais seulement de 11 % à 14 % pour les situations de cumul de violences, et seul le taux de violences sexuelles est peu modifié. Cet «effet protecteur» tout relatif, lié au revenu, ne touche cependant qu'un quart des hommes et des femmes ayant des revenus égaux ou supérieurs à 250 000 francs cfp par mois¹².

Il semble que l'on puisse exclure un biais culturel ou ethnique puisque dans notre échantillon les revenus supérieurs à 250 000 francs cfp ne concernent des *Popa'ā* que dans 30 % des cas seulement.

Une série de facteurs relève des relations dans le couple. Mais bien entendu, si l'entente conjugale influence la violence dans le couple, son évaluation ne peut être approchée qu'indirectement par

12. Pour les autres, la moitié des femmes gagne moins de 250 000 francs par mois et un quart entre 100 000 et 250 000 francs, alors que c'est l'inverse pour les hommes, la moitié d'entre eux gagnant entre 100 000 et 250 000 francs et un quart moins de 100 000 francs. Les femmes ont un revenu beaucoup moins élevé que leur conjoint. Les compagnons des femmes de notre enquête sont moins souvent qu'elles sans emploi (8 %) ou sans revenu (7 %).

différents indicateurs comme le partage des tâches, la fréquence des disputes, le fait de prendre ou pas son conjoint comme confident en cas de problème, l'entente sexuelle, le fait de passer ou non des loisirs en communs.

- Six hommes sur dix aident leur compagne pendant les deux premières années de vie commune, puis un tiers d'entre eux abandonne. Le taux de violences, y compris les violences sexuelles, est presque deux fois plus élevé dans les couples où les hommes n'aident pas aux tâches domestiques, témoignant d'une vision machiste de la vie conjugale et de la sexualité.

- Les occurrences de disputes au sein du couple sont dites fréquentes par une femme sur cinq. Les sujets de conflit sont la jalousie, les soucis de la vie quotidienne, la famille, les enfants, les problèmes d'argent. À la question «au cours des disputes en êtes-vous venus aux mains ?», la réponse a été négative pour 80 % des femmes. C'est donc 20 % des femmes qui confirment le passage des disputes aux violences physiques et elles en attribuent la responsabilité aux deux partenaires pour 6 %, à l'homme seulement pour 6 % et à la femme seulement pour 8 %. Ainsi les femmes seraient au moins aussi souvent que les hommes les initiatrices des violences physiques lors des disputes.

Pour évaluer le niveau de dispute, un indice à trois degrés fut établi à l'aide des réponses à onze questions sur les éventuels sujets de conflits. Avec la progression de cet indice de bas à fort, les violences psychologiques passent de 7 % à 54 %, les violences sexuelles de 2 % à 21 %, et le cumul de violences de 4 % à 56 %. On confirme les constatations antérieures en voyant que l'indice de disputes est plus haut chez les jeunes femmes que chez leurs aînées, et plus bas chez les couples en logement indépendant que lorsque le logement est partagé en famille.

- À la question sur la confiance, «Lorsque vous avez un problème personnel ou concernant votre vie de famille, est-ce que vous pouvez en parler à votre conjoint ?», 70 % des femmes répondent «facilement» ou «très facilement». Les taux de violences sont plus élevés quand la réponse est «non» ou «difficilement», passant 9 % à 37 % pour les violences physiques, de 7 % à 13 % pour les violences sexuelles et de 10 % à 33 % pour le cumul de violences.

- Selon que la femme déclare «être très amoureuse», «bien aimer» ou «ne plus aimer» son compagnon, le taux de violences est différent. En fonction de ces trois réponses, les taux passent de 16 % à 34 % et à 65 % pour le harcèlement psychologique, de 10 % à 25 % et à 47 % pour les violences physiques, de 4 % à 11 % et à 18 % pour les violences sexuelles, et de 9 % à 24 % et à 53 % pour le cumul de violences. On peut dire que près d'une femme sur dix (9 %) continue à se dire «très amoureuse» de son conjoint bien qu'il lui fasse subir un état de cumul de violences.

- L'asymétrie du désir sexuel est relativement fréquente. Vingt-trois pour cent des femmes consentent quelquefois ou souvent à un rapport sexuel non désiré. À l'inverse, 60 hommes et 234 femmes déclarent avoir refusé quelquefois ou souvent d'avoir un rapport sexuel avec leur conjoint. Dans les couples où des rapports sont refusés ou consentis sans désir, les taux de violence sont multipliés par 2,5. L'absence de rapports sexuels pour le couple dans les 12 mois précédents est également associée à trois fois plus de situations de cumul de violences (11 % contre 4 %). Cette interruption prolongée de la sexualité conjugale signe souvent une dégradation des relations entre conjoints. Elle affecte 5 % des femmes en couple depuis moins de cinq ans ainsi que 20 % des femmes de plus de 45 ans, participant ainsi largement au taux résiduel élevé de violence parmi les «vieux couples».

- Parmi nos enquêtées en couple, 556 femmes sont certaines de la fidélité de leur compagnon, 43 femmes sont, au contraire, certaines que leur conjoint est infidèle et 124 ne se prononcent pas. Dans le deuxième groupe, les violences physiques sont de 60 % contre 10 % dans le premier, les violences sexuelles de 24 % contre 3 %, soit un taux 6 et 8 fois plus élevé, montrant l'importance de cette «rupture» affective au sein du couple.

- Le risque de violences augmente chez les couples s'étant séparés puis remis ensemble. Par rapport aux couples stables, les taux de violences passent de 15 % à 32 % pour les violences physiques, de 6 % à 13 % pour les violences sexuelles et de 13 % à 35 % pour les situations de cumul. Les femmes certaines de l'adultère de leur conjoint sont plus de trois fois plus nombreuses au sein des couples s'étant séparés temporairement (18 % contre 5 %).

- Les désaccords dans le couple au sujet de la contraception, sont aussi corrélés avec le comportement violent du conjoint. Le refus de la contraception semblant bien être une tentative de vouloir contrôler la sexualité de «sa femme».

- Parmi les 162 femmes ayant eu une interruption volontaire de grossesse (16 % de notre échantillon), 27 ont été forcées de le faire et 40 se sont heurtées à une opposition à leur décision. Les taux de cumul de violence sont plus forts chez ces femmes, surtout chez celles que l'on a forcé à faire l'IVG.

- Les femmes en couple mais sans enfant, subissent moins de violences que celles qui ont des enfants, surtout si on corrige le facteur âge : si l'on ne considère que les femmes de moins de 35 ans, celles qui ont des enfants rapportent 27 % de violences physiques contre 11 % pour le groupe des femmes sans enfant, 11 % de violences sexuelles contre 6 %, et 25 % de cumul de violences contre 10 %. Les enfants sont également utilisés comme instruments de chantage dans les conflits conjugaux et les séparations. Les femmes déclarent 8 % de menaces et 5 % de séquestrations effectives des enfants par leur conjoint.

La violence conjugale ne concerne pas seulement les deux partenaires, mais implique largement les enfants. Comme le reconnaissent 42 % des femmes victimes de violences conjugales, leurs enfants ont parfois été témoins des violences dans leur couple, et à plusieurs reprises dans plus de la moitié des cas, sans compter les 11% des femmes qui refusent de répondre à cette question. Nous verrons plus loin que ces situations peuvent affecter profondément et durablement les enfants.

- Au cours des violences survenant dans l'espace public, 70 % des victimes déclarent que leur agresseur avait manifestement bu de l'alcool, et parmi les enquêtées victimes de violences graves dans les lieux publics, 16 % déclarent avoir consommé personnellement de l'alcool avant les faits. Dans le cas des violences conjugales, seulement 28 % des hommes agresseurs et 6 % des femmes victimes seraient sous l'influence de l'alcool, plus des deux tiers des violences conjugales surviendraient donc en dehors d'un contexte d'alcoolisation. Dans notre enquête, les taux de tous les types de violences subies par les femmes sont multipliés par deux à trois lorsque la consommation d'alcool est régulière, tous les week-ends ou tous les

jours, par rapport aux cas où il n'y a pas consommation d'alcool, et cela que la consommation soit le fait de l'homme ou de la femme. La consommation d'alcool est une activité intégrée à la vie sociale en Polynésie française, particulièrement sous la forme de consommation de bière en grande quantité lors de fêtes, les «bringues¹³», survenant en de maintes occasions mais préférentiellement le week-end. Les échanges et le partage des bouteilles et des cannettes de bière est un rituel habituel associé à la fête. À ces occasions, les femmes boivent également mais en quantités relativement moins importantes que les hommes.

Dans notre échantillon, 46 % des femmes de 45 à 60 ans déclarent ne jamais boire d'alcool, mais seulement 27 % pour celles de 18 à 24 ans. Si 58 % déclarent boire de l'alcool occasionnellement, seulement 6 % déclarent boire régulièrement, tous les jours ou tous les week-ends, ce qui serait aussi le cas de 20 % seulement de leurs hommes. D'après le docteur Marie-Françoise Brugiroux, chef du service d'Alcoologie toxicomanie à la direction de la Santé à Papeete, «il faut bien faire la différence entre la consommation qu'elles jugent problématique et celle que nous estimons l'être. Dans une enquête que nous menons actuellement, il apparaît que, quand la consommation est inférieure à dix bières, les consommateurs estiment ne pas boire. Ils reconnaissent boire quand il y a des ivresses répétées avec des problèmes à la clé (violences, accidents)¹⁴». Les conséquences sur les accidents de la voie publique confirment sans aucun doute l'ampleur du phénomène.

Parmi les 5 % des femmes déclarant avoir consommé du *pakalolo* (cannabis) dans les douze derniers mois, 3 % fument occasionnellement et 2 % régulièrement. Au total 19 % des femmes ont déjà essayé le «paka», et même 29 % chez les 18-24 ans dont une bonne partie en consomme régulièrement (12 % des 18-24 ans). La consommation de cannabis associée à des actes de violence est beaucoup plus rare et il n'apparaît pas, dans nos chiffres, que le «paka» soit associé aux violences conjugales.

13. La «bringue» désigne la fête où l'on chante entre amis ou en famille et où la bière coule à flot.

14. Courrier personnel en réponse à la demande de son avis sur le sujet.

2 a 7 - Influence des biographies personnelles

On peut différencier deux types de situations difficiles durant l'enfance et l'adolescence : d'une part les situations conflictuelles et traumatisantes comme les conflits graves avec les parents, les violences entre les deux parents, les privations matérielles, les problèmes d'alcoolisme ou de drogue à titre personnel ou pour un membre de la famille, et d'autre part les sévices infligés directement, brutalités physiques et violences sexuelles subies par l'enfant.

Les événements conflictuels rapportés par les femmes de notre échantillon sont par ordre de fréquence décroissante, les problèmes dus à l'alcoolisme dans la famille cité par 36 % des femmes, avoir été témoin de violences entre les parents pour 24 % d'entre elles, avoir eu un conflit très grave avec les parents pour 18 %, avoir souffert de problèmes d'argent pour 14 %, l'existence de problèmes de drogue dans la famille pour 12 %, avoir eu des problèmes personnels d'alcoolisme pour 7 %, ou de drogue pour 3 %.

Parmi les violences directement subies dans leur enfance ou leur adolescence par les femmes de notre échantillon, 37 % d'entre elles rapportent avoir été battues ou avoir enduré des brutalités physiques durant leur jeunesse, 7 % des femmes disent avoir été victimes d'agressions sexuelles avant l'âge de 15 ans, à type d'attouchements pour 5 %, de tentatives de viols pour 2,5 % et de viols pour 1 % (le total dépasse les 7 % en raison des cas regroupant plusieurs types de violences sexuelles).

Les taux de violences physiques et sexuelles subies pendant l'enfance ou l'adolescence varient selon l'existence ou l'absence d'autres problèmes comme l'existence d'alcoolisme ou de violences entre les parents (tableau 1 ci-après).

Ces associations témoignent d'un contexte familial et/ou d'un environnement globalement délétère mais qui influence de façon durable la vie des femmes qui les subissent puisque les taux de violences physiques et sexuelles survenues ultérieurement, respectivement après 17 et 15 ans, varient de la même manière selon ces mêmes antécédents (tableau 2 ci-après).

Ces différents problèmes de l'enfance sont interdépendants et leur cumul est particulièrement. Ce sont les 12 % de femmes qui

Tableau 1 - Proportions de femmes ayant subi des violences physiques et sexuelles durant l'enfance et l'adolescence* selon l'occurrence d'autres difficultés

Violences directes	Difficultés supplémentaires rencontrées									
	Souffert sur le plan matériel		Conflit familial très grave		Problèmes personnels d'alcoolisme ou de drogue		Problèmes d'alcoolisme ou de drogue dans la famille		Problèmes de violence entre les parents	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Physiques <i>risque relatif</i>	34 % **	52 % x 1,5	32 %	59 % x 1,8	35 %	59 % x 1,7	31 %	45 % x 1,4	31 %	54 % x 1,7
Sexuelles <i>risque relatif</i>	6 %	15 % x 2,5	6 %	14 % x 2,3	7 %	9 % x 1,3	6 %	10 % x 1,7	6 %	13 % x 2,2

Champ : ensemble des 1 001 femmes enquêtées.

* survenues avant l'âge de 15 ans.

** - Parmi les femmes n'ayant pas souffert sur le plan matériel, 34 % ont subi des sévices durant l'enfance.

** - Parmi les femmes ayant souffert sur le plan matériel, 52 % ont subi des sévices durant l'enfance, soit 1,5 fois plus.

Tableau 2 - Proportions de femmes ayant subi des violences physiques et sexuelles à l'âge adulte selon l'occurrence d'autres difficultés rencontrées durant l'enfance

Violences directes	Autres difficultés rencontrées									
	Souffert sur le plan matériel		Conflit familial très grave		Problèmes personnels d'alcoolisme ou de drogue		Problèmes d'alcoolisme ou de drogue dans la famille		Problèmes de violence entre les parents	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Physiques *	39 %	48 % x 1,2	36 %	58 % x 1,6	38 %	66 % x 1,7	33 %	51 % x 1,5	36 %	53 % x 1,5
Sexuelles *	8 %	11 % x 1,4	6 %	19 % x 3,2	7 %	9 % x 3,5	6 %	12 % x 2	6 %	14 % x 2,3

Champ : ensemble des 1 001 femmes enquêtées.

* physiques : survenues après 17 ans ; sexuelles : survenues après 15 ans.

ont cumulé plus de trois problèmes pendant l'enfance qui rapportent le maximum de violences physiques après 17 ans (66 %) et d'agressions sexuelles après 15 ans (25 %), tandis que celles n'ayant déclaré aucune violence pendant l'enfance ont des taux bien inférieurs (26 % et 3 %).

Les victimes et les agresseurs reproduisent les violences vécues pendant leur enfance, aboutissant pour les femmes à une victimisation faite de vulnérabilité sociale et relationnelle. Les répercussions de ces états délétères sont liées à la fois à l'ampleur du facteur de

risque relatif qui parfois double ou triple le taux des violences, ainsi qu'à l'importance numérique des groupes à risque, puisque, comme nous venons de le voir, 37 % des femmes disent avoir été battues, 36 % avoir été affectées par un problème d'alcoolisme dans leur famille, 24 % avoir été témoins de violences entre leurs parents et 18 % avoir eu un conflit très grave avec leurs parents.

Les antécédents personnels plus rares, comme les antécédents de violences sexuelles survenues avant 15 ans (7 %) ont aussi des conséquences importantes puisqu'ils entraînent une multiplication par plus de cinq du taux de violences après l'âge de 15 ans par rapport à la population non exposée (les taux passent de 6 à 31 %).

Le lien entre les violences sexuelles subies avant 15 ans et les violences conjugales ultérieures est très fort, d'un niveau équivalent à celui des problèmes personnels de drogue et d'alcoolisme.

Enfin les violences physiques subies avant 17 ans ont des répercussions très importantes, à la fois parce qu'elles touchent la proportion importante de 37 % des femmes de notre échantillon et par le fait qu'elles entraînent une multiplication par quatre du taux des violences sexuelles après 15 ans (qui passe de 5 % en l'absence d'antécédents de violences physiques avant 15 ans à 20 % en leur présence). «On peut aisément imaginer que les très jeunes victimes de violences sexuelles se réfugient dans la drogue et l'alcool, mais il est tout aussi vraisemblable que l'alcoolisme et l'usage de drogue exposent les contrevenantes au risque d'agressions sexuelles en faisant d'elles des proies faciles pour certains hommes en veine d'assurer leur virilité» (Jaspard, 2003 : 62).

Ainsi, si à titre personnel, les problèmes d'alcoolisme ou de drogue touchant les femmes elles-mêmes pendant l'enfance ou l'adolescence et les violences sexuelles qu'elles ont subies pendant cette période sont les plus déterminants pour l'avenir des femmes concernées, globalement, la fréquence bien plus importante de l'alcoolisme dans la famille ou de la violence entre les parents a finalement des répercussions tout aussi importantes au niveau de la société.

2 a 8 - Réaction des femmes

L'expression de leur plainte dépend du type et du contexte des violences. Pour les violences physiques, les traces en étant souvent visibles, 67 % des victimes en ont parlé quand elles sont survenues

dans l'espace public et 63 % pour les violences conjugales. En revanche, pour les violences sexuelles, sans trace socialement décelable, si 83 % des cas survenus dans l'espace public ont été rapportés à des tiers, seulement 27 % des cas de violences conjugales ont été déclarés, la grande majorité de ces cas restant des affaires privées et cachées.

Pour la même raison, les femmes victimes consultent leur médecin pour des lésions relativement plus bénignes quand il s'agit de violences dans l'espace public que pour les violences conjugales, pour lesquelles elles ne consultent que dans les cas les plus graves, contusions sérieuses, fractures ou brûlures importantes, par exemple. Le fait que, à la suite de ces consultations, 25 % de ces femmes sont hospitalisées et 60 % ont un arrêt de travail, témoigne bien de la gravité des coups reçus. Nombre d'entre elles déclarent qu'au moment des faits, elles avaient vraiment peur de mourir.

Les femmes victimes de rapports forcés ou de tentatives de viol, perpétrés par leur compagnon au cours de leur vie conjugale, n'ont pratiquement pas eu recours à la police ou à la gendarmerie, et les condamnations pour tentatives de viols ou viols visent surtout des agresseurs étrangers à la sphère familiale de la victime.

Si 13 % des femmes vont au poste de police ou à la brigade de gendarmerie pour les violences dans l'espace public, seulement 5 % s'y rendent en cas d'agression dans l'espace privé. Une plainte sur trois est ensuite retirée en raison de pressions familiales, par crainte de représailles, par honte d'exposer au grand jour une affaire privée et aussi par *arofa*¹⁵. Voir leur agresseur venir demander pardon suffit souvent à déclencher ce sentiment que les Tahitiennes expriment en français en disant «*ça fait pitié*».

La perspective d'un emprisonnement de leur compagnon est également difficile à envisager matériellement pour certaines puisque 42 % des femmes sont sans emploi.

2 a 9 - Commentaires

Pour résumer en quelques lignes les analyses de cette enquête quantitative, on peut dire que les résultats objectivent indéniablement un haut niveau des violences subies par les femmes en Polynésie

15. *Arofa* ou *aroha* : pitié et compassion à la fois. Cf. p. 178.

française, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, domestiques, conjugales ou dans l'espace public, que le phénomène soit mesuré à l'aune de l'année ou sur la vie entière, que l'on considère la fréquence des violences ou leur gravité.

L'indicateur de «situation de cumul de violences» qui regroupe ces cas les plus graves, montre que 16 % des femmes, soit plus d'une femme sur six, vit dans un tel enfer conjugal, situation qui la met en danger, ainsi que ses enfants.

Pour l'instant, nous nous contenterons de prendre acte de la réalité de cette violence envers les femmes et nous reviendrons plus tard sur l'analyse de ses déterminismes. Notons également le silence des Polynésiennes sur ces actes, pourtant perpétrés au quotidien, mais encore majoritairement occultés et parfois même niés par les victimes elles-mêmes, particulièrement pour les faits qui surviennent dans l'intimité de la sphère privée.

2 b - Enquête qualitative

2 b 1 - Présentation

L'enquête qualitative, ethnographique, concernait plus spécifiquement les violences conjugales. Elle a été réalisée sous la direction de Dolorès Pourette aidée de Fanny Soum-Pouyalet, toutes deux socio-anthropologues. Elles ont interrogé trente-cinq femmes victimes de violences, volontaires pour ces entretiens semi-dirigés prenant la forme de récits de vie.

Les entretiens, dont la durée variait d'une à trois heures, se déroulèrent en français, à l'exception de deux qui furent conduits en tahitien avec le concours d'une assistante sociale tenant lieu d'interprète. Les femmes victimes interrogées ici présentaient des caractéristiques similaires à celles de l'enquête quantitative.

Des entretiens furent également réalisés avec dix hommes âgés de 21 à 46 ans, auteurs d'actes de violences à l'encontre de leur partenaire. Parmi eux, six étaient suivis à l'hôpital psychiatrique de Vaïami¹⁶, deux furent recrutés par le biais d'une assistante sociale et deux autres par l'intermédiaire de notre réseau de connaissances.

16. Ils étaient astreints à un suivi psychiatrique à la suite d'une plainte, d'un jugement, ou d'une incarcération pour coups et blessures.